

706

17 JAN. 2000

I.N.P.L



KLÖCKNER DISTRIBUTION INDUSTRIELLE

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au Capital de 112.939.000 F

Siège Social : 173-179, boulevard Félix-Faure
93300 AUBERVILLIERS

542 086 350 RCS BOBIGNY

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 27 OCTOBRE 1999

Le Conseil de Surveillance de la société Klöckner Distribution Industrielle s'est réuni le 27 octobre 1999 à 11 heures au siège social, sur convocation de Monsieur le Président, afin de délibérer sur les points de l'ordre du jour qui avait été adressé à Messieurs les membres du Conseil de Surveillance.

Etaient présents :

Monsieur Roland STRAßBURGER,
Monsieur Raimund-Josef MÜSERS,
Monsieur Hermann KÖGLER,
Monsieur Jean-Claude POULAIN,
Monsieur Nicolas UEBERECKEN.

Assistaient également au Conseil :

Monsieur Scott MACDONALD,
Monsieur Christian HATTE,
Monsieur Philippe MULLER.

Le Conseil réunissant la présence effective de plus de la moitié de ses membres en fonction peut valablement délibérer.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur STRAßBURGER en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance.

Le Président rappelle aux membres du Conseil de Surveillance que le Conseil a été réuni à l'effet d'examiner les différents points à l'ordre du jour ci-après :

- ◆ Lecture et approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 14 septembre 1999,
- ◆ Nomination d'un membre du Directoire,
- ◆ Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités légales et réglementaires de publicité.

1 - LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 14 SEPTEMBRE 1999

Le Procès-Verbal de la réunion du 14 septembre 1999 est lu et approuvé.

2 – NOMINATION D'UN MEMBRE DU DIRECTOIRE

Sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil de Surveillance nomme à l'unanimité Monsieur Philippe MULLER membre du Directoire de la société Klöckner Distribution Industrielle jusqu'à la date de renouvellement du Directoire, soit le 12 novembre 2002.

Conformément à l'article 14 des Statuts, le Conseil de Surveillance attribue le pouvoir de représenter la Société à Monsieur MULLER qui reçoit ainsi le titre de Directeur Général de la SA Klöckner Distribution Industrielle.

Monsieur MULLER a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions, ayant déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements.

Le Conseil de Surveillance rappelle qu'aucun membre du Directoire ne perçoit de rémunération au titre de son mandat.

Monsieur MULLER est lié par les accords intervenus le 15 janvier 1999 entre la société NOZAL SA et lui-même.

Le Directoire sera dorénavant composé comme suit :

- ◆ Monsieur Scott MACDONALD, Président,
- ◆ Monsieur Christian HATTE, Membre du Directoire et Directeur Général, plus particulièrement en charge des affaires administratives et financières,
- ◆ Monsieur Philippe MULLER, Membre du Directoire et Directeur Général, plus particulièrement en charge des affaires commerciales.

3 – POUVOIRS EN VUE D'EFFECTUER LES FORMALITES LEGALES ET REGLEMENTAIRES DE PUBLICITE

Le Conseil de Surveillance donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales et réglementaires de publicité.

Il est rappelé que le prochain Conseil de Surveillance est fixé au 17 février 2000 à 10 heures.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 h 20.

De tout ce qui précède, il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et un membre du Conseil de Surveillance.

Le Président,

Un membre du Conseil de Surveillance,

"Copie certifiée conforme à l'original"

